

RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE

Hotel Hannel Yamoussoukro / du 19 au 20 avril 2021



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de solutions durables, et de sa contribution au renforcement du processus de gouvernance et de la cohésion sociale en Côte d’Ivoire, plusieurs initiatives sont mises en exergue par le Bureau Pays du PNUD. Elles s’inscrivent dans la dynamique des interventions en lien avec le cadre de programmation unique des Nations-Unies pour le Développement et l’atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

Plusieurs organisations de la société civile nationale et structures étatiques et para-étatiques accompagnent le PNUD dans la réalisation de ces différents projets/programmes sur toute l’étendue du territoire national. Dans le cadre du plan d’assurance qualité des interventions, le PNUD envisage à la fois d’améliorer et d’accroître l’efficacité des appuis aux bénéficiaires à travers un renforcement des capacités techniques et opérationnelles de ses partenaires de mise en œuvre en vue de pérenniser les acquis des interventions et perpétuer les meilleures pratiques.

Au regard de ce qui précède, le bureau Pays du PNUD Côte d’Ivoire a organisé du 19 au 20 avril 2021 à l’hôtel Hanniel de Yamoussoukro, un atelier de renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre des activités des projets et programme sur la prise en compte du genre dans les projets/programmes, le rapportage axé sur les résultats et sur l’approche HACT et ses implications tant au niveau financier que programmatique.

II. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cet atelier visait à renforcer les connaissances et les compétences des partenaires de mise en œuvre sur l’approche HACT, la gestion financière et le rapportage basé sur les résultats pour une bonne exécution du Programme.

De façon spécifique, il s’agit de permettre aux partenaires de mise en œuvre :

- D’avoir une bonne compréhension de l’approche HACT.
- D’avoir une bonne compréhension des vérifications ponctuelles (spotchecks);
- D’être sensibilisés sur la planification et la réalisation d’activités d’assurance (vérification ponctuelle, audit et visites programmatiques) et du processus de la micro-évaluation ;
- De maîtriser la conception du FACE et l’utilisation du formulaire e-FACE en ligne sur AtTLAS ;

- De maîtriser les procédures de de gestion financière et comptable du SNU ;
- De maîtriser le reporting axé sur les résultats et le changement opéré dans la vie des bénéficiaires ;
- D'avoir une bonne connaissance des outils de gestion financière et rapportage programmatique ;
- Avoir une bonne connaissance de la Gestion Axée sur les Résultats.
- D'être sensibilisés sur la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des activités

III. RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER

Au terme de l'atelier, les résultats attendus sont :

- Les partenaires d'exécution ont une bonne compréhension de l'approche HACT ;
- Les capacités sur l'utilisation du formulaire FACE et e-FACE sont renforcées ;
- Les capacités des partenaires en planification participative locale axée sur les résultats sont renforcées ;
- Les partenaires de mise en œuvre disposent de compétences et d'outils adéquats pour faire le suivi-évaluation des projets et un rapportage axé sur les résultats ;
- Les procédures comptables du PNUD sont maîtrisées par les partenaires et la justification des dépenses est facilitée
- Les partenaires d'exécution ont une bonne compréhension des procédures et outils pour la réalisation des activités d'assurance (Audit, vérification ponctuelle et visites programmatiques) ;
- Les partenaires d'exécution ont une bonne compréhension des méthodes de calculs de coûts pour la budgétisation des plans de travail et la réalisation des activités.
- Les partenaires disposent d'outils pour la prise une meilleure prise en compte du genre dans leurs activités

1- Méthodologie

Afin d'atteindre les résultats escomptés, l'atelier, animé par l'équipe du PMSU, l'expert en suivi et évaluation, l'analyste gouvernance et genre et des projets Réintégration et PBF s'est déroulé sur deux (02) jours.

Ces deux (02) journées a été marquées par des présentations et des travaux en groupes suivis de restitution en plénière. Ces différents exercices ont donné lieu à des échanges et à une bonne interaction entre les facilitateurs et les autres participants.

Une équipe de rédaction a été mise en place et répartie sur les deux journées de l'atelier. Elle est encadrée et supervisée par des personnes ressources de l'unité Programme du PNUD qui se chargeront de la compilation et du rapportage final de l'atelier.

Des dispositions ont été prises pour respecter les mesures barrières dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Le port du masque de protection a été obligatoire pour tous les participants, aussi bien dans la salle de réunion que pendant les pauses. La salle était équipée de gel hydro-alcoolique pour la circonstance.

2- Participants à l'atelier

Les participants présents durant les deux (02) jours de l'atelier étaient repartis entre le staff du PNUD (Projets PBF et Réintégration, PMSU, Analyste et Associé au programme Gouvernance, Point focal M&E) et les partenaires de mise en œuvre ci-après :

ONG DRAO (2) ; ONG CASES (2) ; ONG ASAPSU (2) ; ONG PEHE (2) ; ONG GFM₃ (2) ; ONG EICF (2) ; ONG ODAFEM (2) ; ONG AGRO-MAP (2) ; ONG KOUADI (1) ; Zone ANADER Guiglo (2) ; Zone ANADER Danané (2). Voir liste de présence.

3- Déroulement de l'atelier

La première journée de l'atelier, Lundi 19 avril 2021, s'est articulée autour des points suivants :

▪ Modération

Le modérateur principal de cette première journée a été M. Ouattara Peyogori l'Expert en cohésion sociale du bureau PNUD à Abidjan. Il a situé le contexte de cet atelier en mentionnant que sa programmation fait suite aux remarques d'audits et des missions de vérification. Également, les faiblesses constatées dans le rapportage, la maîtrise des procédures et la gestion financière des projets ont aussi motivé l'organisation de cette rencontre.

▪ Mot de bienvenue du PNUD

Au nom de la Représentante résidente du PNUD en Côte d'Ivoire, Mme carol Yangni N'DA, en substance, a tenu à rappeler le rôle fondamental des partenaires de mise en œuvre dans l'atteinte des résultats annuels du bureau Pays du PNUD. Ainsi, cet atelier vise à garantir une mise en œuvre efficace et efficiente des projets. Pour finir, elle a invité l'ensemble des participants à des échanges fructueux et au partage des expériences diverses. Aussi, a-t-elle

recommandé aux représentants des IP d'initier des séances de restitution des conclusions de l'atelier.

▪ **Présentation des participants**

Un tour de table a permis aux participants de se présenter les uns après les autres. Outre les staffs du PNUD, il s'agit, principalement, des personnes en charge des finances et des responsables des unités Programme des structures partenaires.

▪ **Pré-test et recueil des attentes**

Le pré-test a introduit la série de présentations sur le HACT et les procédures de justification des dépenses. Il s'est agi d'évaluer le niveau de connaissances théoriques des participants sur les notions et concepts relatifs à la gestion financière des projets. Répartis en quatre (4) groupes, les participants ont répondu à près d'une dizaine de questions à la grande satisfaction du PMSU du PNUD. Voir résultats pré-test en annexe.

S'agissant des attentes, les participants ont souhaité, au sortir de cet atelier :

- Avoir une meilleure connaissance et une bonne compréhension des outils de gestion financière, tels le Formulaire FACE, le canevas de rapport financier, les processus de passation de marchés, etc.
- Être capables de mieux utiliser les outils de gestion mis à leur disposition ;
- Être à même de comprendre les exigences du PNUD en termes de procédures de contrôle interne.

Quant au PNUD, il a émis le vœu, qu'à partir de cet atelier, tous les rapports (narratifs et financiers) provenant des partenaires de mise en œuvre soient de meilleure qualité.

▪ **Quelques remarques d'Audits**

La série de présentation du PMSU a débuté par un récapitulatif sur les constats et remarques formulées au terme des Audits des projets mise en œuvre par les partenaires du PNUD. Cette session a été animée par M. Issouf Diarrassouba, Responsable PMSU, point focal HACT du bureau du PNUD Abidjan. Au total, 20 points ont été passés en revue. Cette présentation a suscité plusieurs réactions des participants sur les difficultés et contraintes liées à la bonne exécution de certaines activités et des dépenses afférentes. Ont été relevé :

- Le cas d'absence d'une représentation adéquate des opérateurs de téléphonie mobile dans certaines localités (Ouest et Sud-Ouest) et de couverture réseau pouvant faciliter des e-paiements de per diem lors des formations.
- Le cas où l'opérateur Orange émet des rapports de e-paiement qui ne mentionnent que les 03 derniers chiffres du numéro de téléphone du bénéficiaire.

- Le cas où les opérateurs de téléphonie mobile n'acceptent pas dans leurs agences en région des virements ou des chèques lors des transactions. Ce qui contraint le partenaire à procéder à un retrait en espèces à la banque et ensuite à un paiement de l'opérateur en espèces.
- Le cas des prestataires de service qui n'ont pas de factures normalisées.
- Le cas d'achat de carburant où certaines stations dans les zones de projets qui n'ont pas de factures personnalisées ou factures normalisées.
- La contrainte pour le partenaire de reprendre un processus de passation de marché pour des achats identiques au moment où il exécute deux ou plusieurs projets proposés par des programmes différents (ex : PBF – Réintégration) quand bien même tous sont financés par le PNUD.
- Les cas nécessitant des dépassements de lignes budgétaires.

Face à ces préoccupations réelles soulevées par les partenaires de mise en œuvre, le PMSU et les équipes Programme du PNUD ont apporté les éléments de réponses et fait les suggestions ci-dessous :

- ✓ La manipulation du cash doit être exceptionnelle. Elle ne doit intervenir qu'en cas d'ultime recours lors d'une transaction.
- ✓ Prévoir un barème harmonisé pour le per diem et frais de transport des staffs du partenaire. Cette disposition doit être contenue dans un manuel de procédures qui lui-même est un document extrêmement important pour une bonne gestion administrative et financière de l'organisation.
- ✓ Actualiser un fichier portant la liste des acquisitions sur chaque projet. Procéder à des inventaires régulièrement pour vérifier la conformité, la quantité et la qualité des biens / équipements disponibles ;
- ✓ Selon le RPA signé par les partenaires de mise en œuvre (ONG), 20% de dépassement sont autorisés pour des lignes budgétaires au sein d'une même rubrique
- ✓ Les partenaires ayant des faiblesses ou des difficultés dans la passation des marchés ont la possibilité, au moment de la signature des contrats, de concéder au PNUD l'achat des biens / équipements prévus par le projet.
- ✓ Idéalement, le partenaire de mise en œuvre doit se conformer aux normes. Cependant, en cas de difficulté majeure, requérir l'avis du PNUD avant d'engager toutes dépenses devant s'exécuter en dehors des procédures en vigueur.
- ✓ En cas de validation de la dépense par le PNUD, rédiger une note explicative de la contrainte ayant conduit à procéder à la dépense en dehors des règles en vigueur. Cette

note au dossier devra être validée par le Directeur Exécutif de l'ONG ou par le Comité de Gestion.

- ✓ Pour la contrainte liée à la reprise sans cesse des appels d'offres, il est souhaitable de signer un accord de longue durée (2 ans) avec le fournisseur ou prestataire, adjudicataire du marché. De même, s'assurer que son offre au marché de la passation de marché reste valable sur une longue période afin d'éviter une variation de coûts à court terme.
- ✓ Cependant, si les biens à acheter ont les mêmes spécifications que ceux achetés précédemment avec les fonds du PNUD, quelque soit le projet, faire une photocopie du processus ayant conduit à la sélection du fournisseur et y adjoindre une note au dossier.
- ✓ Pour ce qui est de la réponse du PNUD aux requêtes des partenaires, il a été souhaité qu'elle se fasse dans un très court délai afin d'éviter au partenaire un grand retard dans la réalisation de ses activités.

▪ **Le Formulaire FACE**

Le formulaire FACE (Funding Authorization and Certificate of Expenditures ou en français Autorisation de financement et de justification des dépenses. C'est un outil de demande des fonds et de rapportage des dépenses effectives sur une base trimestrielle. M. Issouf Diarrassouba a parcouru avec les participants chaque champ du formulaire en vue de faciliter sa compréhension et son appropriation. Pour booster la compréhension des participants, un exercice pratique de groupe a été proposé par le PMSU. La restitution de cet exercice en plénière s'est achevée juste avant la pause-déjeuner à 13h 12mm. Voir les résultats de l'exercice en annexe.

▪ **Le Rapprochement bancaire**

Ce module animé par M. M'Bra Arnaud du PMSU est justifié par le fait qu'au terme des spots checks réalisés par le cabinet KPMG en 2020, 80% des partenaires ne faisaient pas systématiquement les rapprochements bancaires, à la fin du mois. Outre l'exposé sur la définition, les caractéristiques et les enjeux du rapprochement bancaire, les participants ont été soumis à un exercice de groupe pratique pour se familiariser avec cet outil.

La restitution en plénière des résultats de cet exercice a mis en évidence la nécessité d'ouvrir un compte bancaire dédié à la mise en œuvre de chaque projet, bien que cela ne soit pas une exigence ou une condition du PNUD pour la contractualisation des projets. A défaut d'avoir un compte pour chaque projet et pour éviter la multiplication des frais de tenue de compte, il est possible d'avoir un compte principal pour l'organisation et des sous-comptes dédiés aux projets.

▪ **Discussions finales et clôture de l'atelier**

Quand il s'est agi d'évoquer d'autres défis auxquels ils sont confrontés dans la gestion projets, unanimement, les participants ont été intéressés de savoir davantage sur le contrôle interne. Il est ressorti que c'est toute activité visant à garantir le bon fonctionnement de l'organisation. Il est caractérisé par la ségrégation des tâches au niveau interne. Le PMSU s'est dit disposer à accompagner les partenaires dans la mise en place de leur mécanisme de contrôle interne.

Avant de clore définitivement les travaux du jour 1, Messieurs Ouattata Peyogori et Issouf Diarrassouba ont chacun exhorté les ONG à asseoir une meilleure structuration de leur organisation, et à être le plus transparent possible dans leur gestion afin d'être crédibles aux yeux des bailleurs. La séance a pris fin à 16h 41 mm.

La deuxième et dernière journée de l'atelier s'est déroulée le mardi 20 avril 2021.

Avant d'entamer les différentes sessions de la journée du 20 avril 2021, Madame KOUAKOU Aya Sandrine, participante de l'atelier s'est prêtée à l'exercice de la lecture du compte rendu des activités qui ont meublé la première journée de l'atelier. Après un amendement adopté par les participants, le compte rendu a été validé par tous.

Les présentations de cette journée se sont articulées autour de quatre (04) modules déclinés comme suit :

Module 01: « Intégration du genre dans les interventions de développement ».

Développé par Madame Carol Yangni N'DA, Analyste Gouvernance et Genre au PNUD-CI, cette première communication s'est déroulée en deux (02) phases que sont La communication proprement dite et les questions/réponses.

Dans le cadre de sa communication, elle a souligné l'importance de l'intégration du genre comme principe de développement qui fonde son action sur l'analyse des rôles socio-politique, culturel et économique.

Elle a en outre articulé sa présentation autour des interrogations suivantes :

- Pourquoi intégrer le genre ?

Madame Carol Yangni a relevé que la Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs traités prenant en compte la question du genre.

Aussi, la vision du PNUD est d'aider les pays à assurer simultanément l'élimination de la pauvreté et une réduction sensible des inégalités et de l'exclusion.

Par ailleurs, les inégalités liées au genre doivent être ciblées par chaque intervention et ceci non seulement sur un fondement éthique mais également par principe d'efficacité. Au niveau des inégalités, elle s'est attardée sur les inégalités économiques, notamment

l'inégalité monétaire, de condition de vie, inégalité de capacités. Selon elle, ce type d'inégalité traduit parfois la question d'inégalités des chances. Aussi, il existe d'autres dimensions de l'inégalité à l'instar de l'inégalité socio-culturelle, politique et éthique qui ne s'appliquent pas aux hommes et aux femmes

- **Comment intégrer le genre ?**

Dans sa présentation, elle a mentionné qu'il est intéressant d'intégrer le genre non seulement au niveau de la formulation du projet, de la planification, dans la mise en œuvre, mais aussi au niveau du suivi -évaluation

Ainsi, reviendra-t-il au partenaire d'exécution de clarifier ce qui est recherché dans le projet, de faire une analyse genre dans le domaine d'intervention et d'identifier les changements à promouvoir.

- **Concernant quelques questions à se poser**

Elle a insisté sur le fait pour les partenaires de se poser quelques questions dont les suivantes en sont les plus représentatives :

- Est-ce que l'analyse contextuelle a pris en compte les différentes situations sociales, économiques, culturelles et politiques des hommes et des femmes ?
- Les Femmes et les hommes, ont-ils été consultés lors de l'élaboration du projet/plan du travail, et particulièrement les femmes bénéficiaires ?
- Etc....

Parlant de l'exemple de prise en compte du genre dans une proposition technique, elle a décelé, par le biais d'un cas pratique, quelques erreurs commises généralement par les partenaires d'exécution. A titre illustratif, dans la mise en œuvre d'une activité de renforcement de la cohésion sociale et de prévention des conflits liées à l'exploitation et à la profanation des forêts et sites sacrés, l'ONG X a présenté 26 staffs qui ont exécuté le projet. Madame la présentatrice a relevé à ce niveau que l'ONG X a omis de désagréger l'effectif en question. Pour elle, l'ONG devrait mentionner l'effectif des Femmes et des Hommes dans la présentation.

En dernier point de sa présentation, elle a relevé quelques recommandations à observer. Ainsi, trois (03) critères sont indispensables dans la prise en compte de ces recommandations :

- **Sur le plan de suivi-évaluation** : il s'agira de mettre en évidence l'objectif de collecte de données désagrégées et sexo-spécifique et leur analyse pour mesurer les progrès en matière de promotion genrologique.
- **Au niveau du rapportage** : il consistera à intégrer les résultats obtenus et les leçons tirées en matière de genre, à illustrer par des données chiffrées et à donner des informations sur les changements opérés sur la vie des Femmes et des Hommes.
- **Les Ressources Humaines (RH)** : impliquent la nécessité du renforcement des capacités des membres du personnel sur le genre. Aussi, est-il que les RH impliquent le respect du principe de représentativité féminine et masculine au sein même de l'OSC.

Module 02 - : « rapport axé sur les résultats ».

Cette session a été animée par Monsieur Adrien KOUASSI, chargé du Suivi/Evaluation au PNUD. A l'entame de son exposé, le présentateur a souligné en termes d'objectif que la question du rapport sur les résultats, a une méthodologie spécifique.

En effet, dira-t-il, les partenaires constituant la main agissante sur le terrain, il était judicieux pour le PNUD-CI de leur mettre à disposition des outils pour l'efficacité de leur rapportage. Ainsi, il a posé la problématique selon laquelle, les partenaires d'exécution devraient suivre et mettre à exécution, les prescriptions du PNUD-CI afin d'être des acteurs de changement.

Toutefois, pour atteindre l'objectif susmentionné, le présentateur a axé la suite de sa présentation sur les trois (03) axes ci-après :

1. Outils pour un rapportage efficace

Ces outils sont au nombre de cinq (05). Il s'agit de :

- **Le cadre logique** (Chaine de résultats) :

La relation causale entre les intrants et les activités et leurs résultats. (Théorie du changement)

- **Cadre de suivi des indicateurs**

Comment mesurer les résultats / Suivre les indicateurs

- **Gestion des risques**

Principaux risques et les mesures de mitigation (ce qui a été un frein à l'élaboration de l'activité). En fonction donc de la clarification du compte-rendu au PNUD à ce sujet, celui-ci adapte les mécanismes aux réalités toujours selon M. Adrien Kouassi.

- **Plan de travail**

Le plan doit être opérationnel pour voir l'ordonnement des différentes activités. A ce titre, il doit être détaillé.

- **Rapport financier.**

Analyse au résultat pour permettre au PNUD de savoir que ce type d'intervention nécessite telle type de dépense.

2. Rapportage Axé sur les Résultats

Le formateur a défini le rapport axé sur les résultats comme étant le fait de rapporter sur les résultats et non sur les activités réalisées en s'assurant ainsi que les rapports vont au-delà des produits pour traduire des changements.

De plus, le rapportage axé sur les résultats consiste à lier les résultats aux dépenses/coûts pour les atteindre et à fournir des preuves quantitatives et qualitatives suffisantes des réalisations et désagréger les données.

Cependant, le plus important à retenir en suivi et évaluation est le principe suivant : « **Du langage de l'action au langage du changement** » qui est en fait « Centré sur les Résultats ».

Pour l'atteinte des résultats escomptés, le présentateur a mis à la disposition des partenaires, une série de questionnaires permettant à ceux-ci d'élaborer efficacement et aisément un rapport axé sur les résultats. Ci-après ces questionnaires :

- Qu'est-ce qui diffère après la réalisation des activités ?
- Qui étaient les acteurs directement impliqués dans ce projet ?
- Que font-ils différemment maintenant ?
- Qui a été touché ? / Combien de bénéficiaires (Désagréger par sexe)
- Quels changements ont été constatés au fil du temps ?
- Les preuves qui en découlent ?
- Qu'est-ce qui a aidé ou entravé votre obtention de ces résultats ?
- Qu'as-tu appris ?

- Que feriez-vous différemment la prochaine fois ?

Monsieur Adrien KOUASSI a souligné le fait que ces quelques questions clés abordées supra, équivalent à la méthode en sept (07 étapes).

Poursuivant son intervention, le présentateur a soumis aux participants, un exercice pratique alliant langage d'action et de changement.

En l'espèce, trois (03) langages d'action ont été proposés aux participants tels que :

L'installation des comités de paix ; la réintégration des déplacés et l'installation des AGR.

Parmi les sujets précités, seul le premier a fait l'objet d'interaction entre les participants et le formateur dans le but de construire ensemble un exemple de langage du changement.

L'exercice s'étant soldé par un succès, le formateur avant de mettre fin à sa session a relevé les critères de qualité de base des rapports axés sur les résultats que sont :

- La qualité au lieu de la quantité ;
- Des faits au lieu d'opinion ;
- Les succès et les échecs.

Cette session a pris fin avec les recommandations suivantes :

- Procéder à l'élaboration d'un "rapport axé résultat" est un exercice d'apprentissage sur le succès et l'échec ;
- L'analyse des échecs/ défis est importante pour améliorer notre soutien aux politiques et au programmes ;
- Établir un journal d'action en raison de l'absence d'expert de suivi-évaluation dans les ONG.

Module 03 – Présentation exemplaire de rapport d'activités

Présenté par M. OUATTARA Peyogori du Projet PBF du PNUD, il a porté sur la présentation d'un exemplaire de rapport d'activités.

En effet, il a tenu à préciser les erreurs à éviter lors de la rédaction d'un rapport. Pour ce faire, il a procédé à quelques conseils d'usages utiles pour l'élaboration d'un bon rapport.

Ainsi, a-t-il demandé aux partenaires d'éviter de s'ériger et se comporter comme des prestataires de service.

Il a en outre, insisté sur la collecte des preuves pendant les activités (Vidéos, Photos, Citations des bénéficiaires...). Ces éléments doivent être joints au rapport.

Aussi, a-t-il affirmé qu'il était important pour les partenaires de joindre des témoignages des bénéficiaires pour donner du crédit à leurs écrits. Il a également relevé qu'il faudrait mettre en exergue les résultats et préciser les activités menées.

Par ailleurs, il a recommandé aux partenaires d'avoir à l'idée, un esprit de synthèse lors de la rédaction des rapports qui devraient également être chiffrés.

Il a insisté sur le fait qu'un lien devrait être établi entre les résultats et l'objectif du projet, ce qui implique que le projet doit concorder avec le programme du moment.

Poursuivant sa présentation, il a relevé un facteur déterminant lors des missions, qui consisterait à être en phase avec les autorités locales (Sous-Préfet, Préfet, autorités coutumières, guide religieux, etc.)

Pour ce qui est du choix des projets, la méthode participative tient compte des réalités sociologique et Anthropologique selon Monsieur Ouattara. Il faut également un travail participatif avec les communautés car, dira-t-il, lorsqu'un projet est bien choisi avec le consentement des bénéficiaires, ledit projet réussit à soixante (60) %.

Quant à l'environnement sécuritaire, le présentateur a demandé que les partenaires en tiennent véritablement compte lors de l'élaboration du projet.

Il terminera sa présentation en mentionnant que tous ces éléments susmentionnés réunis, confèrent aux partenaires et à leurs structures plus de crédibilité.

Module 04 – La politique des Nations Unies en matière d'exploitation et d'abus sexuel

A l'entame de sa présentation, M. Théodore Bitty, Associé programme au PNUD, s'est livré à un exercice définitionnel des termes d'exploitation et d'abus sexuel. Par la suite, il a identifié les personnes concernées à savoir : le personnel du PNUD ; toute personne en uniforme ainsi que les partenaires d'exécution.

Aussi, Monsieur Bitty a partagé Les principes fondamentaux liés aux abus sexuels avec les participants.

« Toutes accusations d'exploitation ou d'abus sexuel porté à la connaissance du PNUD peut faire l'objet d'une enquête indépendante, c'est très sérieux. Les sanctions disciplinaires

peuvent aller jusqu'au renvoi sans préavis voire des poursuites pénales» martela le présentateur.

Ensuite, il a énuméré certaines interdictions au niveau du PNUD tels que :

- Toutes relations sexuelles consenties ou non avec un enfant ;
- La demande de faveur sexuelle ;
- La relation entre deux collègues des Nations Unies ;
- Interdiction de toutes formes d'abus sexuels.

Intervenant pour un additif, Madame Carol Yangni N'da a rappelé l'existence d'une disposition annexée au contrat signé par les partenaires. Cependant, si dans la pratique, cette disposition était inexistante, le PNUD prendra des mesures nécessaires pour obéir à cette exigence qu'elle considère primordial dans la lutte contre les exploitations et abus sexuels.

S'assurant que cela soit mis en œuvre par les ONG, Monsieur Ouattara a invité les participants à signaler tout abus sexuel ou d'exploitation.

IV. RECOMMANDATIONS GENERALES

N°	RECOMMANDATIONS	DELAI	PARTIE RESPONSABLE
01	Ouvrir un compte dédié ou à défaut des sous-comptes dédiés du projet au niveau de chaque partenaire de mise en œuvre.	Exercice 2021	Partenaires de mise en œuvre (OSC)
02	Améliorer la planification au niveau des interventions des partenaires de réalisation prenant en compte les acteurs locaux	Exercice 2021	Partenaires de mise en œuvre (OSC)
03	Mise à disposition d'outils aux partenaires de mise en œuvre pour la réalisation de reportages efficients	Exercice 2021	PNUD/OSC
04	Systématiser la prise en compte du genre dans l'élaboration des propositions des partenaires de mise en œuvre	Exercice 2021	PNUD/OSC
05	Renforcer le partage d'information entre partenaires de mise en œuvre.	Exercice 2021	OSC

06	Renforcer la communication autour des activités des projets en mettant en place une plateforme de communication	Exercice 2021	PNUD/OSC
07	Poursuivre le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre en Suivi/Evaluation et sur le HACT	Exercice 2021	PNUD
08	Eviter la manipulation du cash qui ne doit être qu'une exception et ne doit intervenir qu'en cas d'ultime recours lors d'une transaction.	Exercice 2021	OSC
09	Prévoir un barème harmonisé pour le perdiem et frais de transport des staffs du partenaire et faire figurer ce barème dans un manuel de procédure.	Exercice 2021	OSC
10	Actualiser un fichier portant liste des acquisitions sur chaque projet. Procéder à des inventaires régulièrement pour vérifier la conformité, la quantité et la qualité des biens / équipements disponibles	Exercice 2021	OSC
11	Possibilité d'effectuer 20% de dépassement pour des lignes budgétaires au sein d'une même rubrique selon le RPA signé par les partenaires de mise en œuvre (ONG),	Exercice 2021	OSC
12	Possibilité donnée aux partenaires ayant des faiblesses ou des difficultés dans la passation des marchés, au moment de la signature des contrats, de concéder au PNUD l'achat des biens / équipements prévus par le projet.	Exercice 2021	OSC/PNUD
13	Idéalement, le partenaire de mise en œuvre doit se conformer aux normes. Cependant, en cas de difficulté majeure, requérir l'avis du PNUD avant d'engager toutes dépenses devant s'exécuter en dehors des procédures en vigueur	Exercice 2021	OSC/PNUD
14	En cas de validation de la dépense par le PNUD, rédiger une note explicative de la contrainte ayant conduit à procéder à la dépense en dehors des règles en vigueur. Cette note au dossier devra être validée	Exercice 2021	OSC

	par le Directeur Exécutif de l'ONG ou par le Comité de Gestion		
15	Pour la contrainte liée à la reprise sans cesse des appels d'offres, il est souhaitable de signer un accord de longue durée (2 ans) avec le fournisseur ou prestataire, adjudicataire du marché. De même, s'assurer que son offre au marché de la passation de marché reste valable sur une longue période afin d'éviter une variation de coûts à court terme	Exercice 2021	OSC
16	Cependant, si les biens à acheter ont les mêmes spécifications que ceux achetés précédemment avec les fonds du PNUD, quelque soit le projet, faire une photocopie du processus ayant conduit à la sélection du fournisseur et y adjoindre une note au dossier	Exercice 2021	OSC

V. CONCLUSION

Du lundi 19 au au mardi 20 avril 2021, la salle de conférence de l'hôtel Hanniel de Yamoussoukro a abrité un atelier de formation des partenaires techniques de mise en œuvre du PNUD. Aux termes des travaux, Mme Carol Yangni N'da, en sa qualité de représentante de la Représentante Résidente du PNUD, pour la circonstance, s'est réjoui du bon déroulement de l'atelier et a encouragé les participants à l'application des concepts développés.

Elle a tenu à féliciter l'ensemble des acteurs de cet atelier de formation pour leur engagement au succès de cette activité.

En définitive, le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre, qui a migré vers un partage d'expérience avec une contribution de haute qualité aux échanges et discussions a été un véritable succès au vu de l'engouement qu'elle a suscité.

Au nom de madame la Représentante Résidente du PNUD en Côte d'Ivoire, Mme Carol Yangni a souhaité bon retour à tous les participants avant de clôturer l'atelier.

Une pause-café et la photo de famille ont fermé le rideau sur Atelier de renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre du PNUD sur la gestion programmatique financière des projets organisés par le Programme des Nations Unies pour le développement en Côte d'Ivoire à l'endroit de ses partenaires d'exécution

Fait à Yamoussoukro, le 20 avril 2021
L'équipe de Rédaction
(Projets Réintégration 2 et PBF)

ANNEXES

- Listes de présence
- Présentations